



C. O. Sinot

126. Rue St Dizier
NANCY

remette au titulaire

OFFICE NATIONAL
DES MUTILÉS, COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° *16350*

CARTE DU COMBATTANT

Valable du **2 DEC. 1934** au **1 DEC. 1939**

Comité Départemental
d' **ALLIER**

Délivrée à



M *Salvin*

Prénoms *Joseph*

Domicile *Desertines*

Né le *28 oct 1885*

A *Desertines* Départ *allier*

A **MOULINS** le **DEC. 1934**

Le Président
du Comité Départemental,
Le Chef de Service Administratif délégué.

Le Titulaire,
Salvin Joseph

Blanc

OBSERVATIONS IMPORTANTES

La présente carte est rigoureusement personnelle et, pour être valable, doit être revêtue de la signature du titulaire.

Elle permet, notamment, de recourir à l'aide de l'Office National.

En cas de détérioration de nature à rendre difficile la vérification de l'identité, le titulaire a intérêt à demander le remplacement de sa carte au Comité départemental qui l'a établie.

Tout usage abusif ou frauduleux de la carte engage la responsabilité de son titulaire et expose celui-ci aux poursuites de droit commun.

CROIX DU COMBATTANT

Le titulaire de la présente carte est autorisé, conformément aux dispositions du décret du 24 août 1930 (art. 3), à porter les insignes de la Croix du Combattant.



N° 9255

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MODÈLE A.

PERMIS DE CONDUIRE LES AUTOMOBILES.

(Sauf mentions spéciales inscrites au verso, le présent permis n'est pas valable pour la conduite des véhicules ci-après : 1° Voitures affectées à des transports en commun; 2° Véhicules pesant en charge plus de 3,000 kilogr.; 3° Motocycles à deux roues.)

Signature du titulaire :

(1) Nom et prénoms.

TITULAIRE : M (1)

Salou Joseph

demeurant à

Montluçon

Rue de la Cour d'Assises

né le

28 octobre 1895 à Vertus

Délivré par le Préfet à

Montluçon

Le 13 Mars 1924

POUR LE PREFET :

Le Conseiller de Préfecture délégué

Ugeux



Mentions spéciales d'extension de validité :

Valable pour la conduite d *et véhicules dont*
le poids en charge dépasse 5000 kgs

Le Préfet du département d *L'Allier*

(1) *Conseiller d. Préfecture* Le *13 Mars* 19 *24*

[Signature]



Valable pour la conduite d

Le Préfet du département d

Le 19

Valable pour la conduite d

Le Préfet du département d

Le 19

